



Le Président,

15.04.06

Communication du Président du Conseil Régional

Session plénière du 15 octobre 2015

Pour une COMmunauté d'Universités et Etablissements (COMUE) renforcée et la création d'un Grand Etablissement Centre-Val de Loire

I – INTRODUCTION

L'engagement de la Région Centre-Val de Loire en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche est important, et ce depuis maintenant de nombreuses années. Chacun connaît les **dispositifs mis en place en faveur des étudiants** (MobiCentre, OrdiCentre, Carte TER Bac +, aide pour l'acquisition d'une complémentaire santé, ...) mais également son **engagement pour soutenir la modernisation des locaux d'enseignement** (dont tout dernièrement les 10 Millions d'Euros investis pour installer la Faculté de Médecine de Tours dans de nouveaux locaux ou les 34 Millions d'Euros du CPER 2015-2020), ou son **soutien très important aux laboratoires et chercheurs régionaux** (appels à projets d'initiative académique et d'intérêt régional, bourses doctorales, appel à manifestation d'intérêt « Ambition Recherche Développement 2020 »). La Région a participé par ailleurs à **étoffer l'offre de formation supérieure** en soutenant et permettant la naissance de l'INSA Centre-Val de Loire ou l'ouverture d'une antenne de Polytech'Orléans à Chartres.

Un autre axe sur lequel la Région s'est beaucoup investie se situe au niveau institutionnel. Il suffit de se replonger quelques années en arrière ou de regarder dans les autres régions pour mesurer le chemin parcouru. **L'actuelle qualité des relations entre les deux Universités démontre combien la volonté régionale de rapprocher les acteurs, de favoriser et d'encourager les collaborations, était la bonne.** D'une situation où les Universités cohabitaient sans collaborer, nous sommes parvenus à une situation où les sujets majeurs sont partagés, notamment au sein de Centre-Val de Loire Université : écoles doctorales, priorités de recherche, Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE), ... **Les thématiques les plus importantes pour le devenir de l'enseignement supérieur sont désormais traitées à un échelon régional** où l'action du Conseil régional se fait dans le respect des indépendances et des compétences de chacun. De ce point de vue, il faut rappeler **la grande étape que représenta fin 2013 l'adoption d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante (SRESVE) rédigé en commun avec Centre-Val de Loire Université et le Rectorat.** Cette convergence et cette qualité dans les échanges a fait de notre région un modèle en la matière, qui a anticipé les futurs schémas prévus dans la loi NOTRe.

Pour autant, ces avancées doivent aujourd'hui être repensées à la lumière des réorganisations issues de la loi pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) du 22 Juillet 2013, de l'avènement des COMMunautés d'Universités et Etablissements (COMUE) et de **la création, en ce qui concerne notre région, de la COMUE « Université confédérale Léonard de Vinci » (ULdV)**. Ce nouvel établissement regroupe les Universités d'Orléans, Tours, Limoges, Poitiers et La Rochelle, l'INSA Centre-Val de Loire et l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique ; il est à cheval sur trois régions administratives. **L'objectif désormais, et c'est tout l'enjeu de cette communication, est de faire converger, sans attendre, les politiques régionales afin d'optimiser les soutiens régionaux**, là encore dans le cadre des compétences qui ont été transférées dans les lois NOTRe et ESR.

C'est pourquoi les Présidents des trois Régions concernées (Poitou-Charentes, Limousin et Centre-Val de Loire) ont voulu présenter à leurs assemblées délibérantes respectives une communication afin d'apporter tout leur soutien à la réussite de la COMUE, et où les objectifs auront été actés collectivement et dans le dialogue constant avec les Universités et Ecoles. En clarifiant le rôle de chaque échelon, cette communication permettra par ailleurs de renforcer encore la cohérence du dossier d'I-SITE déposé par l'ULdV auprès des Investissements d'Avenir de l'Etat.

L'enjeu complémentaire pour la région Centre-Val de Loire, dont les limites administratives n'évolueront pas en 2016, sera d'agir pour **conforter l'unité régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche**. Il ne s'agira pas tant de créer une nouvelle structure que de préserver l'existence d'un interlocuteur qui permettra la mise en application des objectifs et dispositifs déterminés dans le SRESVE, au premier rang desquels se trouve l'objectif d'atteindre les **70 000 étudiants à l'horizon 2020**. Pour y parvenir, l'émergence d'un Grand Etablissement apparaît comme une solution pertinente.

II –LES ATOUTS DE LA REGION ET DE SES PARTENAIRES DANS LA COMPETITION NATIONALE ET INTERNATIONALE

Au cours des dernières années, des résultats importants ont été obtenus dans notre région dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. **La Région a contribué à ces résultats, par son rôle et par ses initiatives structurantes, ainsi que par sa forte implication financière** (les dépenses associées au budget recherche sont passées de 19 M€ en 2006 à 28 M€ en 2015, soit +47%). Grâce à cette dynamique, **le Centre-Val de Loire est le nœud central de 4 pôles de compétitivité**. Il abrite des centres d'excellence reconnus dans le cadre pourtant très compétitif des Investissements d'Avenir de l'Etat (3 Laboratoires d'Excellence, 3 Equipements d'Excellence) et a développé des partenariats avec de nombreux autres centres d'excellence en France et à l'étranger. **Depuis l'année universitaire 2011-2012, les effectifs de l'enseignement supérieur sont en hausse constante, et atteignent d'ores et déjà le niveau de 60 000 étudiants. En 2014-2015, les effectifs dans nos deux universités ont augmenté de 4,3% et le nombre des nouveaux entrants de 5,2%, plus rapidement qu'au niveau national (+2% seulement)**. L'objectif affiché dans le SRADDT d'atteindre 70 000 étudiants en 2020 est à notre portée. Lors de la campagne Admission Post-Bac de 2015, 84,4 % des bacheliers de la région ont souhaité entamer des études supérieures, contre 83,6% au niveau national.

Malgré ces succès incontestables, une analyse précise conduit à conclure que l'enseignement supérieur et la recherche de notre région, bien que forts de leur diversité, doivent encore renforcer leur visibilité et leur attractivité au niveau national et international. **C'est ce constat qui a conduit la Région à lancer dès 2012 l'initiative Ambition Recherche Développement (ARD) 2020**, visant à faire émerger un nombre très restreint de pôles de recherche et de développement d'envergure internationale, capables de porter à terme une dynamique forte de développement socio-économique régional. **Aujourd'hui, 4**

pôles ARD 2020 sont soutenus ou vont l'être très prochainement, dans les domaines des Biomédicaments, du Stockage de l'énergie, des Cosmétosciences et de l'Ingénierie environnementale. Au total, une enveloppe de 30 M€, s'ajoutant aux dispositifs déjà existants, a été ouverte pour assurer le démarrage de ces pôles. Une expérimentation est parallèlement en cours sur le thème de l'Intelligence des Patrimoines.

Les attentions autour du projet LAVOISIER, porté par le CEA, dans le cadre de son projet de réorganisation, ont contribué au maintien sur le site de Monts de l'ensemble des emplois, permettant de sécuriser le devenir de ce pôle ARD 2020.

Cette stratégie de la Région a été confortée par la démarche de « spécialisation intelligente » que l'Union Européenne a demandé à toutes les Régions de mettre en œuvre dans leurs Stratégies Régionales d'Innovation (SRI). La SRI du Centre-Val de Loire met ainsi en avant 5 Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS) qui recourent parfaitement les thématiques portées par les pôles ARD 2020, et qui posent ainsi les bases d'un impact socio-économique fort dans des filières particulièrement dépendantes de la capacité à innover. Dans le concept même de spécialisation intelligente, ce processus de focalisation des moyens doit être accompagné d'un renforcement des coopérations avec des régions dont les acteurs académiques et socio-économiques sont en capacité d'apporter des compétences complémentaires, manquant aux acteurs régionaux.

Le mouvement de structuration nationale décidé par l'Etat, à travers le regroupement sous diverses formes des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, apporte à la région et à ses établissements une opportunité de développer de telles coopérations. L'Etat a donné l'impulsion pour la création d'un regroupement sur le périmètre Centre-Val de Loire / Poitou-Charentes / Limousin, prenant ainsi en compte des coopérations universitaires bien établies. Ce regroupement rassemble plus de 80 000 étudiants, 4 500 enseignants-chercheurs et chercheurs, et 2 500 doctorants. **Il offre à notre région la perspective de solides coopérations inter-régionales, structurantes pour son développement socio-économique à long terme.**

Les établissements des régions Centre-Val de Loire / Poitou-Charentes / Limousin ont montré leur dynamisme et leur complémentarité. Pour ce qui concerne la formation, **ils ont mis en œuvre des démarches innovantes** (EDIFICE à Orléans : attractivité des carrières scientifiques, CMI-Figure à Poitiers : développement des filières ingénieur, PARé à Poitiers : parcours réussite pour les étudiants de Licence et les étudiants en situation de handicap). Ils bénéficient d'atouts qui apparaissent de plus en plus clairement en termes d'attractivité : **la récente enquête de l'UNEF (Union Nationale des Etudiants de France) a clairement montré les coûts d'études plus faibles que les étudiants peuvent y trouver, sans préjudice pour la qualité des formations qui y sont prodiguées.**

L'excellence scientifique de ces établissements est reconnue par des nominations et gratifications accordées à leurs chercheurs et à leurs équipes par différentes institutions au niveau national (médailles du CNRS, Institut Universitaire de France), mais aussi international (Conseil Européen de la Recherche). **Cette excellence peut être qualifiée de mature dans les domaines des Propulsions du futur, de l'Instrumentation de l'observation de la Terre, des Biomédicaments, de la Cosmétologie et des Procédés pour les objets communicants autonomes,** dans lesquels s'inscrit au total environ 50% de l'effectif de recherche des établissements. Des domaines d'excellence en émergence ont également été identifiés : Biodiversité, Procédés et matériaux pour l'énergie décarbonée, Infectiologie, Transplantation, Patrimoine et numérique. **Dans tous ces domaines, les compétences universitaires sont complétées par celles des grands organismes de recherche, qui représentent près de 30% de l'effectif de recherche.** Les plus fortement présents sont le BRGM (qui apporte 76,1% de ses effectifs nationaux), l'INRA (7,5% de ses effectifs), l'IFREMER (4,1%), le CNRS (3,6%), auxquels il faut ajouter le CEA, l'INSERM et l'IRSTEA. Des partenariats forts ont également été constitués avec les Centres Hospitaliers, à Tours, Poitiers, Limoges et Orléans.

Ces domaines d'excellence présentent de bons recouvrements avec les **11 pôles de compétitivité implantés sur les 3 régions**. Pour ce qui concerne le Centre-Val de Loire, ils constituent des apports à nos 4 pôles de compétitivité, mais aussi aux pôles ARD 2020 et aux Domaines Potentiels de Spécialisation. **En complément des pôles de compétitivité, des acteurs socio-économiques emblématiques du Centre-Val de Loire, comme les sociétés ST Microelectronics et LVMH ou le Domaine de Chambord, sont directement impliqués dans des coopérations** avec les laboratoires publics sur ces domaines. Ces partenariats sont le gage de l'impact économique, en particulier en termes de créations d'emplois, des recherches qui sont conduites.

En s'appuyant sur ces atouts, l'enjeu est maintenant, d'une part de construire un cadre de coopération à l'échelon interrégional pour donner aux établissements toutes leurs chances dans la compétition internationale, et d'autre part d'approfondir les coopérations à l'échelle régionale pour mieux répondre aux besoins des territoires et de leurs acteurs socio-économiques.

III –L'UNIVERSITE CONFEDERALE LEONARD DE VINCI : UN APPORT MAJEUR A LA DYNAMIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE, EN COHERENCE AVEC LES STRATEGIES REGIONALES

Présentation générale de la COMUE

Les COMUE (COMmunauté d'Universités et Etablissements) ont été mises en place par la loi ESR de juillet 2013. Elles se sont substituées aux PRES (Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur) en tant que nouvel outil de structuration et de coopération inter-établissements.

Aujourd'hui, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français sont ainsi rassemblés en formant 25 regroupements, parmi lesquels 20 COMUE et 5 établissements résultant d'une fusion ou en cours de fusion (cf. carte en Annexe 1). **Grâce à leur taille et à leur dynamique de coopération, ces regroupements seront plus visibles et plus attractifs au niveau international.** Pour les établissements des régions Centre-Val de Loire, Poitou-Charentes et Limousin, le regroupement prend la forme d'une COMUE, créée par décret du 13 juillet 2015 sous le nom d'Université confédérale Léonard de Vinci (ULdV). **Les indicateurs consolidés pour les différents regroupements d'universités en France Métropolitaine (cf. Annexe 2) font figurer l'ULdV au-dessus de la moyenne.** C'est le cas aussi pour le nombre des étudiants (7^{ème} rang) ou celui des enseignants chercheurs et chercheurs (8^{ème} rang).

Les membres fondateurs de l'ULdV sont les Universités de La Rochelle, Limoges, Orléans, Poitiers et Tours, l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique et l'INSA Centre-Val de Loire. Par rapport à la quasi-totalité des autres regroupements, l'ULdV présente la spécificité de son périmètre géographique interrégional. Cette spécificité s'est imposée en raison de l'absence d'une grande métropole sur le vaste territoire compris entre Paris, Nantes, Bordeaux et Lyon mais aussi en raison des coopérations existantes. **Elle traduit le fait que l'apport et l'enjeu du regroupement universitaire, en termes de visibilité et d'attractivité, est encore plus fort pour les établissements et les territoires concernés. La mise en place de l'ULdV constitue donc une chance qu'il importe de saisir.**

Initialement impulsée par Etat, **la création de l'ULdV a fait l'objet d'une forte appropriation par les établissements, qui ont pleinement utilisé les marges de manœuvre laissées par la loi dans l'élaboration des statuts de la COMUE.** Ils ont ainsi décidé de construire « une grande université en réseau de dimension européenne et de visibilité internationale » autour d'un « projet partagé », qui se distingue par son haut niveau d'ambition. Mais **les statuts garantissent par ailleurs aux membres de l'ULdV de conserver, en pleine cohérence avec leur statut d'EPSCP (Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel), leur capacité de décision autonome pour tous les sujets ne relevant pas de la coopération interuniversitaire.** Ils évoquent en particulier un établissement fonctionnant « **selon le principe de subsidiarité ascendante (faire ensemble ce qu'il n'est pas possible de faire seul)** ». Ils assurent la stabilité des compétences dévolues à l'ULdV, qui ne peuvent être élargies qu'à l'unanimité des votes des Conseils d'Administration des membres.

Importance de la COMUE pour les territoires concernés

La contractualisation pluriannuelle (aujourd'hui quinquennale) avec l'Etat est un élément central de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. **Le fait que l'ULdV assure, pour l'ensemble de ses établissements membres, le portage des futurs contrats est donc un élément clé pour assurer la cohérence de ces différentes stratégies.** Figurant dans la vague dite « C », **l'ULdV sera la première COMUE interrégionale à élaborer et négocier son contrat quinquennal, et commencera dès 2016 à préparer son contrat 2018-2022.** La loi ESR de 2013 stipule que ces contrats pluriannuels « associent la ou les régions et les autres collectivités territoriales accueillant des sites universitaires ou des établissements », et « prennent en compte les schémas régionaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ». **Beaucoup plus que dans le passé, la Région jouera donc un rôle important dans cette contractualisation.**

L'ULdV bénéficie plus globalement de compétences larges, dévolues par ses membres : portage des projets des Plans d'Investissement d'Avenir de l'Etat, mise en place d'un doctorat unique et pilotage de la politique doctorale, définition d'une politique de signature commune pour la production scientifique (gage d'une meilleure visibilité), accréditation de masters à forte visibilité internationale. **La définition d'une politique numérique au niveau de l'ULdV se traduira par l'élaboration d'un Schéma Directeur Numérique** facilitant l'interopérabilité et la mutualisation des outils, mais aussi par une meilleure capacité à répondre aux usages émergents des technologies numériques (Formation Ouverte et A Distance et Cours en Ligne Ouverts et Massifs, traduction française de l'anglais « MOOC »).

L'ULdV assurera également un rôle de coordination entre établissements dans d'autres domaines comme l'insertion professionnelle des étudiants ou la formation continue des enseignants. Dans le domaine de la vie étudiante, la concertation et les actions qui en résulteront impliqueront naturellement les CROUS, les collectivités locales et les Régions.

La volonté de coopérer autour de fortes ambitions au sein de l'ULdV s'est déjà concrètement manifestée par l'élaboration d'un projet en réponse à l'appel I-SITE (Initiative Science – Innovation – Territoires – Economie) dans le cadre du deuxième volet du Plan d'Investissement d'Avenir de l'Etat. **I-SITE est destiné à reconnaître l'ambition de transformation et la capacité d'innovation de regroupements d'établissements qui, comme l'ULdV, ont leurs forces scientifiques concentrées sur quelques thématiques d'excellence.** L'attribution de capital au titre d'I-SITE, estimée à plusieurs centaines de millions d'Euros, permettra des financements pouvant s'élever jusqu'à 10 M€ par an.

Déposé pour la première fois au début de l'année 2015, le projet de l'ULdV n'a pas été retenu dans un premier temps, à l'image d'ailleurs de tous les projets portés sur un périmètre interrégional. Un point essentiel est cependant **que sa qualité scientifique a été reconnue par le jury international mis en place par l'Etat**. Un nouveau projet est en cours de construction, recentré sur un nombre plus restreint de thématiques, et avec une gouvernance qui peut être clarifiée maintenant que l'ULdV existe officiellement. **Tenant ainsi pleinement compte de l'avis du premier jury, l'ULdV se donne toutes les chances de succès**. Les nouveaux projets I-SITE devront être soumis au début de l'année 2016 ; ils seront instruits en deux phases, avec une sélection finale qui devrait être annoncée en janvier 2017.

Affirmation du souhait partagé des trois Régions

La loi ESR de 2013 positionne de manière cohérente les regroupements d'établissements (COMUE en particulier), et les Schémas Régionaux d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation (SRESRI) élaborés par les Régions. **Dans le cas de l'ULdV, il sera nécessaire que les trois Régions, Centre-Val de Loire, Limousin et Poitou-Charentes, et demain les deux Régions (avec la future Région Aquitaine / Poitou-Charentes / Limousin), articulent leurs stratégies et leurs interventions.**

Cette articulation concernera en particulier les aspects suivants :

- **Une concertation interrégionale devra être mise en place dans l'élaboration des SRESRI, impliquant un volet commun** qui regrouperait notamment les attentes et les propositions vis-à-vis de l'Etat pour la contractualisation pluriannuelle.
- Par ailleurs, les Régions croiseront leurs réflexions stratégiques à long terme, en s'appuyant sur leurs instances consultatives respectives (CoRIT en Centre-Val de Loire, CCRRDT ou autre instance en Aquitaine/ Poitou-Charentes / Limousin) : **des représentations croisées entre ces instances, la tenue de réunions communes ou l'émergence d'une institution interrégionale sont des scénarios possibles.**
- En s'appuyant sur cette convergence stratégique, **les Régions soutiendront l'ULdV et ses établissements**, dans le cadre de leurs dispositifs respectifs auxquels elles s'attacheront à donner toute la cohérence nécessaire.
- **D'ores et déjà, les 3 Régions actuelles affirment leur plein soutien au projet partagé de l'ULdV, et en particulier à son projet I-SITE.** Elles en soulignent la cohérence avec les grands axes de leurs stratégies de développement, et notamment avec les priorités affirmées au titre de leurs Stratégies Régionales de l'Innovation.

Ce souhait partagé par les 3 actuelles Régions s'inscrira par ailleurs pleinement dans la politique en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche de la future Région Aquitaine / Limousin / Poitou-Charentes, en cohérence avec la stratégie portée par la Région Aquitaine et la COMUE d'Aquitaine.

IV – LE PROJET DE GRAND ETABLISSEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE : UNE NOUVELLE ETAPE DANS LA DYNAMIQUE DE COOPERATION AU SEIN DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

La création de l'ULdV répond à un objectif de visibilité et d'attractivité internationale. Elle va de pair avec la nécessité et la pertinence de l'espace de concertation et de coopération régional. **C'est bien au niveau régional en effet que peuvent être élaborées et mises en œuvre les actions concrètes au bénéfice des étudiants, des entreprises et des territoires**, en lien direct avec le tissu local et en tenant compte de ses spécificités, notamment pour le continuum Bac-3/Bac+3 ou l'alternance, qui tient une place croissante dans l'enseignement supérieur. **L'échelle régionale semble bien adaptée pour permettre la cohérence de ces actions**, et apporter des réponses rapides aux besoins des acteurs de l'enseignement supérieur. Le principe de « subsidiarité ascendante » mentionné dans les statuts de l'ULdV (cf. Section III) permet de poursuivre sans aucun obstacle juridique ce travail. L'ampleur des défis auxquels il faut répondre nécessite de le faire : ces défis concernent en particulier la poursuite d'études après le baccalauréat et vers les cycles longs, l'orientation des étudiants leur assurant le maximum de chances de réussite, l'insertion professionnelle, la valorisation de la recherche et l'innovation dans les entreprises.

Un travail important a été réalisé et des succès probants obtenus en matière de coopération entre les établissements de notre région. Dès 2004, les deux universités avaient pris l'initiative novatrice du Pôle Universitaire Centre-Val de Loire (PUCVL). Le travail avait ensuite été poursuivi, approfondi et élargi à d'autres acteurs (Ecoles, Centres Hospitaliers, CROUS, etc.) avec le PRES puis la COMUE Centre-Val de Loire Université, aboutissant en particulier fin 2013 à l'adoption du SRESVE (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante). **Parmi les nombreux domaines de coopération, on peut citer parmi les plus significatifs : les priorités communes affirmées et mises en œuvre au titre des Appels à Projets de Recherche d'Initiative Académique, les coopérations développées au sein de l'Université Numérique Centre-Val de Loire, le Pôle entrepreneuriat mis en place en 2014, et l'Observatoire Régional de l'Enseignement Supérieur.**

A court terme, pour poursuivre ces actions au-delà de la dissolution de Centre-Val de Loire Université, une « convention cadre Centre-Val de Loire Université » a été élaborée en concertation et votée en Commission Permanente Régionale de juillet dernier. Cette convention cadre va permettre d'assurer la continuité des moyens financiers et humains, afin de ne pas interrompre les coopérations en cours et de **commencer à poser dès aujourd'hui les bases des coopérations renforcées qui seront nécessaires pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans notre région.**

Pour renforcer à la fois les coopérations et la place des établissements du Centre-Val de Loire au sein de l'ULdV, l'objectif est la création d'une Université Fédérale Centre-Val de Loire rapprochant les deux universités et l'INSA. Cette Université Fédérale, déjà priorisée dans le SRADDT, assurera la cohérence des décisions tout en préservant la capacité d'action au niveau de chaque site.

Pour y parvenir, et dès maintenant, la Région propose la mise en place d'un Grand Etablissement. Cette structure permettra, avec la souplesse nécessaire due aux réalités spécifiques d'un établissement multi-sites, la coopération renforcée entre nos deux Universités et l'affirmation de leur poids au sein de l'ULdV. **L'Université de Lorraine a parfaitement su utiliser cette souplesse pour rapprocher les universités de Metz et de Nancy.**

Ce Grand Etablissement constituera également une contribution renforcée des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche de notre région à la réussite de l'ULdV.

V – CONCLUSION

Les défis à relever dans les prochaines années sont à la hauteur des objectifs que nous nous sommes fixés au sein du SRESVE. **Les évolutions institutionnelles constituent une chance pour développer la visibilité et l'attractivité de nos établissements**, les coopérations interrégionales apparaissant aujourd'hui comme indispensables. **Le renforcement de l'échelon régional, dont la pertinence est reconnue, sera articulé avec la COMUE Léonard de Vinci.**

L'engagement des 3 Régions concernées dans un soutien commun constitue un gage de confiance majeur donné aux établissements afin de faciliter leurs travaux de convergence. Leur succès aux appels à projets nationaux et internationaux constituera dans le même temps un gage important de la reconnaissance scientifique de l'ULdV. La perspective de la réorganisation des régions et l'émergence d'un grand ensemble Aquitaine / Limousin / Poitou-Charentes nécessitera la poursuite du travail en commun. **L'avenir de notre région s'inscrira quoi qu'il arrive dans cette interrégionalité choisie, travaillée et voulue, à l'inverse des interrégionalités subies.**

Enfin, le rapprochement des universités d'Orléans et de Tours, dans le cadre de la création d'un Grand Etablissement, déjà inscrite dans le SRADDT, leur permettra d'occuper une place centrale au sein de la COMUE et permettra à notre collectivité d'avoir un interlocuteur fort pour la mise en œuvre de son programme d'actions en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il s'agira de bien d'utiliser les points forts de chaque échelon pour renforcer l'autre en valorisant les complémentarités.

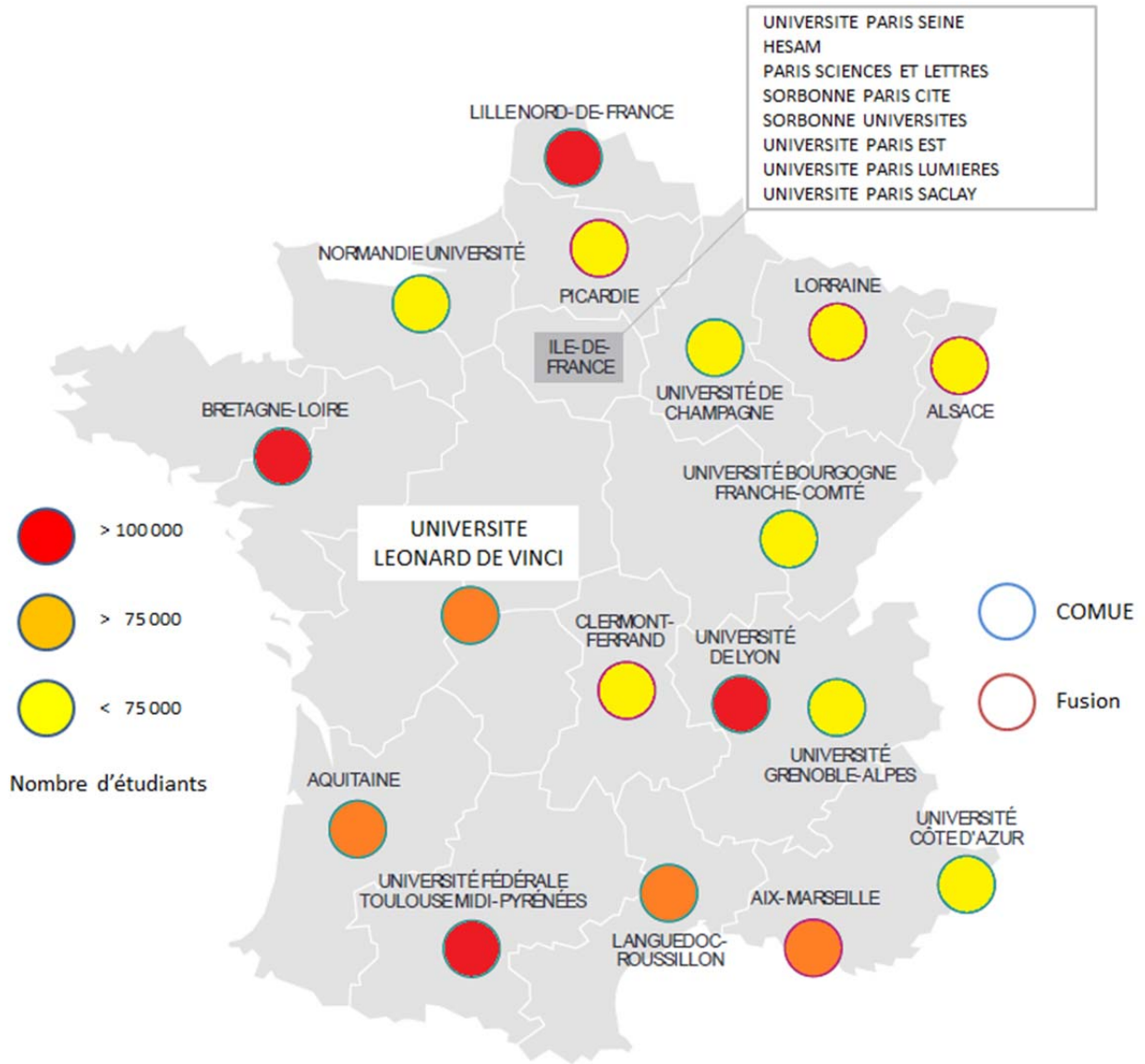
Je vous remercie de bien vouloir prendre acte de cette communication.

François BONNEAU

ANNEXE 1

CARTE DES REGROUPEMENTS UNIVERSITAIRES

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche



ANNEXE 2

Indicateurs clés de la Recherche dans les sites universitaires de la France Métropolitaine (Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)

Régions	Résultats IA			Producteurs AA+	IUF nominations 2009-2013	Docteurs 2010	ERC nominations 2007-2013	CNRS Médailles Or et Argent 2001-2013
	Idex	Labex	Equipex et autres projets de recherche					
Alsace	UNISTRA	17	22	1 698	24	533	28	13
Aquitaine	IdEx Bordeaux	12	33	2 298	21	570	19	7
Auvergne	-	6	22	935	12	162	3	1
Basse et Haute Normandie	-	5	10	1 358	10	332	1	4
Bourgogne et Franche-Comté	-	3	14	1 285	16	326	3	3
Bretagne, Pays de la Loire	-	15	36	4 165	43	865	16	2
Centre, Limousin et Poitou-Charentes	-	9	17	2 052	26	578	7	3
Champagne-Ardenne	-	1	4	319	5	116	-	-
Corse	-	-	1	2	-	25	-	-
Île-de-France	PSL* / Paris Saclay / USPC / Super/ Programme Paris / Nouveaux Mondes soutenu	90	110	18 488	284	3 952	312	133
Languedoc-Roussillon	-	21	30	2 656	29	578	13	11
Lorraine	-	7	12	1 603	11	377	8	3
Midi-Pyrénées	UNITI	17	35	3 562	28	717	25	10
Nord-Pas-de-Calais	-	7	20	1 742	19	432	5	1
Pays de la Loire	-	12	21	1 566	16	376	7	-
Picardie	-	3	11	353	3	165	-	-
Provence-Alpes-Côte d'Azur	À*MIDEX	28	40	4 643	45	900	37	15
Rhône-Alpes	PALSE	34	69	6 303	123	1 140	75	40

Idex, Labex, Equipex : Initiatives, Laboratoires et Equipements d'Excellence des Investissements d'Avenir de l'Etat (IA)

Producteurs AA+ : nombre de chercheurs membres de laboratoires labellisés A ou A+ par le Ministère, et ayant signé des publications scientifiques dans l'année

IUF nominations : nombre de chercheurs récompensés par l'Institut Universitaire de France

ERC nominations : nombre de chercheurs récompensés par le Conseil Européen de la Recherche (European Research Council)